

Catholiques unis au Saint-Père / Catholics United to Peter

Conseil de Moncton Chapter

www.catholicsunitedtopeter.com

1 juin 2007

Avis aux lecteurs!

Suite à la publication de notre document sur l'instauration d'un nouveau modèle d'Église dans le diocèse de Moncton, nous avons pris connaissance du rapport diocésain sur la consultation diocésaine qui a été réalisée au cours de l'automne dernier. La version française de ce rapport, intitulé *Une Église en croissance*, a été remis à l'archevêque le 19 mars dernier.

Il confirme malheureusement tout ce que l'on avance dans notre document: « **C'est une certaine Église diocésaine** (modèle hiérarchique) **qui est en voie de disparaître...pour en bâtir une nouvelle** (modèle communionnel) **mieux adaptée aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui** », nous confirme l'auteur du rapport, en ajoutant que « **ce ne sont que les débuts des changements** ».

Nous avons fait une analyse de ce rapport et vous en présentons les résultats en annexe. Nous vous encourageons fortement d'en obtenir une copie au Centre diocésain, situé au 452, rue Amirault, Dieppe, étant donné qu'il est adressé à tous les diocésains, en plus de l'archevêque, et qu'il a été payé par vos dons généreux. Vous pourrez ainsi juger par vous-mêmes de l'orientation qu'entend donner notre archevêque à cette portion d'Église qui lui a été confiée par le Christ.

Fidèle au Christ et à son Église,



James Ouellet, président
Catholiques unis au Saint-Père/Catholics United to Peter
Conseil de Moncton

Analyse du rapport sur la consultation diocésaine « Pour une Église en croissance »

Le coordonnateur diocésain de la pastorale du diocèse de Moncton, M. Donald Langis, a été mandaté en septembre 2006 pour effectuer une consultation diocésaine dans le but de redéfinir la vision à long terme et l'orientation de l'Église diocésaine. Nous présumons que les recommandations contenues dans le rapport ne sont pas celles uniquement de M. Langis, mais également du comité consultatif (on ne mentionne pas qui en fait partie), puisqu'un rapport préliminaire a d'abord été présenté aux membres de ce comité, présumément pour adoption, et, par ailleurs, l'auteur emploie continuellement la 1^{ère} personne du pluriel (**nous** proposons, **nous** recommandons). Le rapport final a été remis au comité consultatif et à l'archevêque le 19 mars 2007. La prochaine étape consiste à élaborer et à adopter un plan d'action en vue de réaliser cette vision, ce qui est peut-être déjà fait.

Environ 300 personnes ont participé à cette consultation, dont 270 laïcs, principalement impliqués en paroisse ou au niveau du diocèse, et une 40^e de prêtres, actifs ou à la retraite.

Ce que révèle cette consultation:

- **L'Église diocésaine est en crise** (p.4). La situation de l'Église diocésaine préoccupe (p.2). Il n'y a plus de vie dans les paroisses (p.61) « **C'est une certaine Église diocésaine** (modèle hiérarchique) **qui est en voie de disparaître...pour en bâtir une nouvelle** (modèle communionnel) **mieux adaptée aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui.** » (p.3 et 25) nous confirme M. Langis.
- Les diocésains se méfient des intentions de l'administration diocésaine (certains craignaient que les recommandations n'aient été arrêtées avant même le début de la consultation. Ils ont réclamé de la transparence et de l'honnêteté dans la démarche. (p.5)) « Dites-nous ce à quoi nous devons nous attendre. » (p.4)
- Il y a une polarisation au sein de la communauté chrétienne sur le type d'Église envisagée : d'une part, « un groupe¹ qui cherche à remplir les bancs de nos églises et favorise un certain retour à l'Église de leur jeunesse, et un autre groupe qui cherche à faire Église autrement en favorisant une Église communion. » (p.4)
- Les réaménagements pastoraux initiés en l'an 2000 ont laissé beaucoup de blessures (p.8), notamment parmi les prêtres, dont plusieurs se sont sentis les grands oubliés dans tout le processus (p.8). Peu de gens s'attendaient à l'envergure des réaménagements. « **Ce ne sont que les débuts des changements** », ajoute l'auteur du rapport. (p.7)
- Les prêtres sont épuisés. Ils sont devenus des dispensateurs de sacrements. Ils n'arrivent pas à établir des relations étroites avec les paroissiens. (p.60)
- Les équipes d'animation pastorale (ÉAP) qui ont été établies dans chaque unité pastorale pour offrir divers services aux paroissiens connaissent des difficultés de fonctionnement. (p.24) Ils sont bons à proposer, mais non à exécuter; ne fonctionnent pas comme équipe mais plutôt comme individus; ont de la difficulté à se renouveler et à recruter de nouveaux membres.
- Selon les pistes de réflexion proposées, les fidèles doivent s'attendre à la fermeture de plusieurs paroisses au cours des prochaines années.

¹ Il s'agit d'une représentation fautive et péjorative des nombreux catholiques dans ce diocèse qui demeurent fidèles au Pape et au magistère de l'Église, y compris sa constitution, qui ne reconnaît qu'un seul modèle d'Église: le modèle hiérarchique « gouverné par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui. » .

Voici ce que recommandent M. Langis et le comité consultatif aux fidèles du diocèse

- Une Église plus attentive à la spiritualité et **moins au catéchisme**² (c-à-d au dépôt de la foi, la doctrine de l'Église): une religion qui ne se limite pas aux règlements (p.15)
- Une Église plus accueillante envers **les gais**. (p. 11)
- Chaque paroisse devra former un comité ad hoc pour réfléchir à son avenir et remettre au diocèse, avant la fin juin 2008, son plan d'action qui exprimera ses objectifs pastoraux. (p.20) (cet exercice résultera assurément dans la fermeture de plusieurs paroisses.)
- **Réviser les fonctions du prêtre** et déterminer lesquelles pourraient être assumées par des laïcs, particulièrement la célébration des baptêmes, funérailles et mariages et les célébrations dominicales (ADACE). « Il n'y a aucun argument théologique ni historique pourquoi ils (les laïcs) ne peuvent pas présider au sacrement des malades³. Il y a d'amples précédents pour qu'ils entendent les confessions, ce que plusieurs font en réalité. Le « seul » pouvoir qui leur est refusé est celui de pouvoir absoudre les péchés et de présider à la célébration de l'Eucharistie » affirme l'auteur du rapport, par voie de citations, ajoutant que « les expériences actuelles nous poussent à repenser toute l'organisation des ministères afin d'en finir avec cette opposition clercs/laïcs, souvent vécue sous l'angle de la compétition et de la lutte du pouvoir, comme si ce qui était confié aux uns était enlevé aux autres. » (p.29) Les paroisses et les unités (les laïcs) devront se charger des mariages, funérailles et baptêmes quand les prêtres ne pourront en assurer la présidence. (p.37)
- Des laïcs seront embauchés pour coordonner la charge administrative et **pastorale** (coordonnateur mandaté en pastorale) dans les petites paroisses et ailleurs selon le besoin, permettant ainsi de recentrer le ministère du prêtre sur l'essentiel de sa vocation: enseigner, conduire et sanctifier. (p.26)
- L'élaboration d'un **programme-cadre de formation** pour répondre « **aux besoins** » des fidèles, « **du berceau au tombeau** » et, à plus long terme, de programmes de formation populaire. (p. 15)
- La mise en place d'un programme-cadre de formation liturgique pour **enrichir** les connaissances liturgiques de la communauté (p.17)
- Assurer une **place permanente** aux ADACE (p.17) Certaines paroisses n'auront accès à la messe qu'une fois par mois. (p.37)
- Une réflexion diocésaine dans le but de fixer des objectifs et de préparer un plan d'action diocésain concernant la pastorale jeunesse.(p.18)
- Un atelier annuel et des sessions de formation plus ciblés pour les membres des ÉAP, conseils de pastorale et d'affaires économiques et comités de liturgie. (p.25)
- La création d'un comité ad hoc qui aura comme mandat d'évaluer les initiatives actuelles, ce qui se fait dans d'autres diocèses et proposer des pistes d'encouragement et d'accueil des vocations sacerdotales. (p.33)
- Les membres des ÉAP devraient recevoir une formation de base sur le sens de la vocation baptismale et **comment ils peuvent exercer leur sacerdoce baptismal**. « Ceci leur permettrait de voir plus clairement là où ils peuvent mieux servir. De là surgiront des ministères variés au service de la mission de l'Église. C'est en ce sens que l'Église pourra toujours pourvoir à ses divers besoins dans les ministères », (p. 32) affirme l'auteur.

² Les prêtres sont tenus d'enseigner la doctrine (*Le ministère et la vie des prêtres*, art. 4)

³ Selon l'article 7 de *l'Instruction sur la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres*, publié en 1997, le Sacrement des malades est réservé exclusivement aux prêtres.

- La création d'un comité ad hoc qui réexaminera la question du diaconat. (p.34)
- L'équipe diocésaine d'animation pastorale identifiera les besoins de formation en vue de faire avancer le projet de « Faire Église autrement » (c-à-d l'instauration d'une Église communion).

Questions et préoccupations découlant de certains commentaires contenus dans le rapport

Le titre du rapport « Pour une Église en croissance » peut paraître une contradiction, les statistiques démontrant que le nombre de pratiquants continue de chuter, et, deuxièmement, que le diocèse abolira probablement plusieurs paroisses au cours des prochaines années. Le sens véritable de ce titre doit, par conséquent, se référer à la croissance de cette nouvelle Église déjà en chantier.

Il est regrettable que l'on ait omis de consulter un échantillon de catholiques qui ont abandonné la pratique religieuse ou qui ont joint une Église protestante pour déterminer les motifs de leur décision, comme cela s'est fait en Amérique latine. Ces gens aussi auraient quelque chose à nous dire sur les lacunes et les problèmes au sein de l'Église diocésaine.

L'auteur confirme la méfiance qui existe parmi de nombreux fidèles sur les intentions du diocèse. Il est évident que les préoccupations du « groupe qui cherche à remplir les bancs de nos églises et favorise un certain retour à l'Église de leur jeunesse » n'ont pas été retenues. Ceux qui ont exprimé la crainte que le rapport aurait été préparé avant même le début de la consultation (ou du moins ses recommandations) avaient peut-être raison. Quand les préoccupations d'un groupe important de catholiques sont complètement ignorées, il faut sérieusement se demander si cet exercice aurait dû s'appeler une « consultation ».

Face à la méfiance de nombreux participants, l'auteur cherche à rassurer en demandant aux gens de faire confiance aux responsables diocésains, usant d'expressions comme « Dieu nous invite à lui faire confiance »... « l'Esprit nous accompagne »... « mettre notre confiance dans l'Esprit Saint », etc. Le problème, c'est que plusieurs responsables diocésains sont des dissidents reconnus et qu'ils ne sont pas nécessairement investis de l'Esprit Saint. Les diocésains ont donc raison d'être méfiants de l'orientation que veulent donner ces gens à l'Église diocésaine.

Il faut se méfier également de l'intention du diocèse de mettre en place un programme-cadre de formation pour répondre « **aux besoins** » des fidèles, « **du berceau au tombeau** » et, à plus long terme, de programmes de formation populaire. Qu'est-ce au juste a-t-on l'intention d'enseigner dans ces cours de formation? Sûrement pas le dépôt de la foi (rappelez-vous le « **moins de catéchisme** »). Non, peut-être plutôt une doctrine « **mieux adaptée aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui** ».

L'auteur fait sienne la vision de Joan Chittister, une dissidente américaine acharnée qui milite en faveur de l'ordination des femmes. Elle appuie les groupes dissidents comme: Call to Action (dont les membres du diocèse de Lincoln, Nebraska, ont été excommuniés par l'évêque du lieu, décision qui a été confirmée par le Vatican en 2006), Catholics For Free Choice (pro-avortement) et Women's Ordination Worldwide. L'auteur adopte aussi la vision du P. Pierre Goudreault, du diocèse de Rouyn-Noranda, qui n'est autre que celle de Marcel Légaut, un dissident français, décédé en 1990, qui souhaitait une transformation radicale à la fois structurelle et **doctrinale** de l'Église.

L'auteur fait référence à la « vision » de Vatican II. Les dissidents se réfèrent continuellement à la « vision » et à « l'esprit » de Vatican II sans jamais y apporter plus de précisions. Or, que disent réellement les documents de Vatican II sur cette vision? Il affirme aussi que Vatican II proposera une nouvelle manière de faire Église. (p.2) Cette affirmation doit être tenue pour fausse jusqu'à ce qu'elle soit appuyée par des références précises, aucun document de Vatican II ne faisant mention d'un nouveau modèle d'Église, le seul reconnu dans sa constitution étant le modèle hiérarchique et clérical que les dissidents veulent à tout prix remplacer (on veut en finir avec cette opposition clercs/laïcs). L'affirmation de M. Langis (p. 36) que cette démarche cherche à suivre l'enseignement de Vatican II est complètement fausse. Ce modèle d'Église communion est le produit de théologiens fourvoyés en dissidence contre le magistère de l'Église.

Le peu de priorité accordée à la question des vocations sacerdotales déçoit. La formulation de la recommandation démontre le manque d'enthousiasme à cet égard. Par contre, on semble vouloir accorder beaucoup d'importance à ce que les membres des Équipes d'animation pastorale (ÉAP) puissent éventuellement assumer leur « sacerdoce baptismal », sans nous expliquer exactement ce que cela signifie. Ferait-on référence en termes volontairement nébuleux à l'ordination des femmes ou à des laïcs mandatés pour présider la célébration Eucharistique, et ce, en vertu de leur sacerdoce baptismal?

Le rejet probable du diaconat, que l'on juge « inutile pour résoudre le manque de prêtres », déçoit également. La raison réelle de son rejet probable, c'est que cette fonction n'est pas prévue dans le modèle communionnel, qui est fondé exclusivement sur le ministère des laïcs. Il est évident par les commentaires offerts pour guider la réflexion que cette option est exclue d'avance.

La recommandation concernant un programme-cadre de formation liturgique pour « **enrichir** » les connaissances liturgiques de la communauté pourrait mener à des abus liturgiques, énumérés dans *Redemptoris Sacramentum* (2004), parce que les dissidents réclame la modernisation du langage liturgique et encourage des rituels alternatifs. Un certain nombre d'abus liturgiques décrits dans le document ci-haut se produisent déjà dans certaines paroisses.

Pourquoi chaque unité paroissiale devrait-elle avoir son propre énoncé de mission, distincte de celle du diocèse? La mission de l'Église ne devrait-elle pas être la même partout?

Bien que l'évangélisation soit un des aspects les plus importants de la mission de l'Église, le rapport est silencieux sur la question de programmes d'évangélisation comme Alpha qui s'adresse à un public non-croyant, non-pratiquant et non catéchisé. Ce programme, offert depuis quelques années dans une ou deux unités pastorales par des laïcs intéressés à témoigner de leur foi et d'amener des gens au Christ, n'a jamais reçu l'appui nécessaire du diocèse.

Va-t-on tenir des ADACE même si des prêtres sont disponibles comme cela s'est fait et se fait peut-être encore dans certaines paroisses? L'Église a établi des normes précises à ce sujet: on doit d'abord faire appel à d'autres prêtres disponibles ou demander aux fidèles de se rendre dans une paroisse voisine où se célèbre la messe avant de considérer la tenue d'une ADACE. Celles-ci doivent d'ailleurs toujours comporter un **caractère absolument extraordinaire** (*Redemptoris Sacramentum*, 162-167). Par ailleurs, la participation à une ADACE **ne satisfait pas** l'obligation d'assister à la messe le dimanche et les jours saints d'obligation (article 7, 2 de *l'Instruction sur certaines questions touchant la collaboration des fidèles non-ordonnés dans le ministère sacré du prêtre* (1997)).

Bien que l'on ne recommande pas nommément la formation de petites communautés de foi, le questionnement sur la nature de la paroisse et les références à « se prendre en main »... « pour devenir communauté » (p.11) le présage.

L'accueil des gais, mentionné furtivement (p. 11), est lourd de signification et de conséquences, puisqu'il fait référence, en réalité, à l'acceptation par l'Église diocésaine du style de vie gai, ce qui est fortement condamné par le Magistère. L'existence d'un agenda homosexuel dans l'Église est un fait indisputable : la lettre ouverte qu'ont signé en 2006 19 prêtres du Québec rejetant l'enseignement de l'Église sur ce sujet le confirme. L'Église enseigne que l'acte homosexuel est intrinsèquement désordonné (Catéchisme, no. 2357). Par conséquent, l'accueil d'un groupe de gens non-repentants, en état de péché grave, qui se présenteraient pour recevoir l'Eucharistie serait cause de scandale. Par contre, tout pécheur repentant qui se prévaut du Sacrement de réconciliation selon les normes de l'Église et qui s'efforce de répondre à l'invitation du Christ: "Va et ne pêche plus", sera toujours accueilli les bras ouverts dans son Église.

Conclusion

Ce rapport confirme sans l'ombre d'un doute que la construction d'une Église nouvelle, l'Église communion, va se poursuivre. Sous prétexte du manque de prêtres, on va dépouiller ceux qui restent de certaines de leurs fonctions sacramentelles. On est en train de réduire le prêtre au FAIRE (ensemble de fonctions), en oubliant ce qu'il EST, un *alter Christus* (un autre Christ). Ces changements continueront d'exacerber la « crise d'identité » du prêtre, ce qui aura des conséquences néfastes sur les vocations sacerdotales : qui voudrait se faire prêtre quand la prêtrise est plongée dans une sérieuse crise d'identité ?

Les autres grands perdants dans cette réforme initiée localement seront les catholiques fidèles à l'enseignement de l'Église qui souffrent âprement de voir l'Église catholique, gardienne du dépôt de la foi deux fois millénaire, être graduellement émasculée et remplacée par une Église dissidente, « **mieux adaptée** aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui », avec tout ce que cela peut comporter en terme de réforme doctrinale.